

RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR du 23 décembre 2015 mises à jour en septembre 2019 par l'Agence nationale des fréquences

Nom du site:

JARNY_DROITAUMONT_DEM

Référence du rapport de simulation :

00081918L24-18

Commune:

JARNY

Adresse de l'installation :

2 rue de Sully

DOR Nord-Est, Orange Grand Stade TSA 11110 59668 Villeneuve d'Ascq Cedex

13/06/2024

Sommaire

- 1. Objet du rapport
- 2. Synthèse
- 3. Description du projet
- 4. Plan de situation
- 5. Caractéristiques de l'installation
- 6. Résultats de simulation
- 7. Conclusion

Objet du rapport

L'objet du document est de présenter les résultats de la simulation en intérieur de l'exposition aux ondes des

antennes à faisceau fixe et des antennes à faisceaux_orientables émises par le projet d'installation

radioélectrique située 2 rue de Sully 54800 JARNY diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le

chapitre 4: 3G 900MHz / 4G 700MHz / 4G 800MHz / 4G 1800MHz / 4G 2100MHz / 4G 2600MHz / 5G

3500MHz selon les lignes directrices nationales publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des

fréquences et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables

utilisées notamment en technologie 5G.

Les résultats de la simulation ne valent que pour l'installation spécifiée de l'opérateur Orange.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service.

Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15-4¹ en vigueur par un

laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau

d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

¹ Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en

termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017 .

Dossier de simulation du site 00081918L24-18_1 2 rue de Sully 54800 JARNY le 18/06/2024

Page 3/13

Synthèse

L'exposition maximale simulée à 1,5m de hauteur pour le projet de l'installation située au 2 rue de Sully 54800 JARNY est comprise entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux_orientables.

Description du projet

L'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert, en conformité avec les attentes de ses clients et engagements pris auprès de l'ARCEP (Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes).

Description de l'installation

Coordonnées géographiques (Lambert 2 étendu)	Longitude: X: 858 267.00 Latitude: Y: 2 466 373.00		
Adresse	2 rue de Sully 54800 JARNY		
Nombre d'antennes actives	6		
Туре	Directive		
Systèmes	3G / 4G / 5G		
Faisceau fixe / Faisceaux orientables (1)	Faisceau fixe et faisceaux_orientables		
Azimuts (en degrés)	1:30°/2:150°/3:270°/4:30°/5:150°/6 270°		
Bandes de fréquences utilisées	900 MHz / 700 MHz / 800 MHz / 1800 MHz / 2100 MHz / 2600 MHz / 3500 MHz		
Altitude au milieu de l'antenne	223.40		
Hauteur du support	39.75		
Hauteur (hauteur au milieu de l'antenne)	1:34.60m/2:34.60m/3:34.60m/4:32.40m/5 32.40m/6:32.40m		

¹ Les antennes à faisceaux orientables sont utilisées notamment pour la technologie 5G. Ces antennes formées d'un nombre de plus en plus grand d'antennes élémentaires permettent de diriger la puissance émise en une zone donnée du secteur couvert grâce aux techniques de formation de faisceau (beamforming) offertes par le mMIMO (massive Multiple Input Multiple Output).

Plan de situation



Fond de carte (photo aérienne), source : bing.

Caractéristiques de l'installation

Antenne 1

Azimut 30°, HMA= 34.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
3G	900 MHz	40	-5	Fixe	16.70
4G	700 MHz	80	-6	Fixe	15.00
4G	800 MHz	80	-5	Fixe	16.10
4G	1800 MHz	80	-4	Fixe	16.10
4G	2100 MHz	80	-4	Fixe	17.00
4G	2600 MHz	80	-3	Fixe	17.20

Antenne 2

Azimut 150°, HMA= 34.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
3G	900 MHz	40	-5	Fixe	16.70
4G	700 MHz	80	-6	Fixe	15.00
4G	800 MHz	80	-5	Fixe	16.10
4G	1800 MHz	80	-4	Fixe	16.10
4G	2100 MHz	80	-4	Fixe	17.00
4G	2600 MHz	80	-3	Fixe	17.20

Antenne 3

Azimut 270°, HMA= 34.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
3G	900 MHz	40	-7	Fixe	16.70
4G	700 MHz	80	-8	Fixe	15.00
4G	800 MHz	80	-7	Fixe	16.10
4G	1800 MHz	80	-6	Fixe	16.10
4G	2100 MHz	80	-6	Fixe	17.00
4G	2600 MHz	80	-5	Fixe	17.20

Antenne 4

Azimut 30°, HMA= 32.40m

Technologie mobile	·			Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
5G	3500 MHz	120	-3	Faisceaux_orient ables	23.50

Antenne 5

Azimut 150°, HMA= 32.40m

Technologie	Fréquence	Puissance	Tilt ou angle	Antenne à	Gain maximal
mobile		maximale en entrée d'antenne (Watts)	d'inclinaison (en degrés)	faisceau	(dBi)
5G	3500 MHz	120	-3	Faisceaux_orient ables	23.50

Antenne 6

Azimut 270°, HMA= 32.40m

Technologie mobile	Fréquence	maximale en	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
5G	3500 MHz	120	-5	Faisceaux_orient ables	23.50

Résultats de simulation

Dans cette simulation, la présence du bâti n'est pas prise en compte.

Les simulations sont réalisées en zone rurale avec la résolution suivante : 1 m.

Un facteur de réduction sur 6 minutes (de 1,6² ou 4 dB) est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Un facteur de réduction sur 6 minutes (de 13,5 dB) est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD (de 1,25 dB) est appliqué pour les fréquences 3,4 – 3,8 GHz de cette installation.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

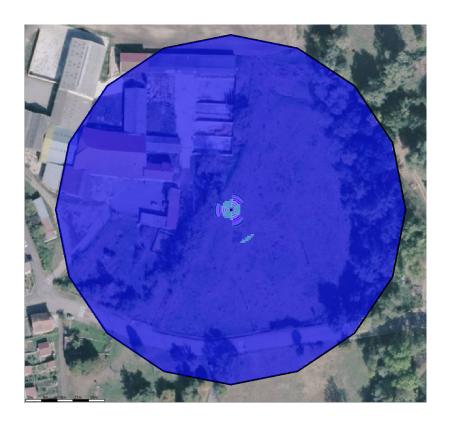
Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

La simulation à 1,5 m par rapport au sol est réalisée à partir d'un modèle numérique de terrain de 2018 sous réserve de fond de carte plus récent.

Carte de simulation antenne à faisceau fixe.

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé en intérieur pour les antennes à faisceau fixe est compris entre 1 et 2 V/m.



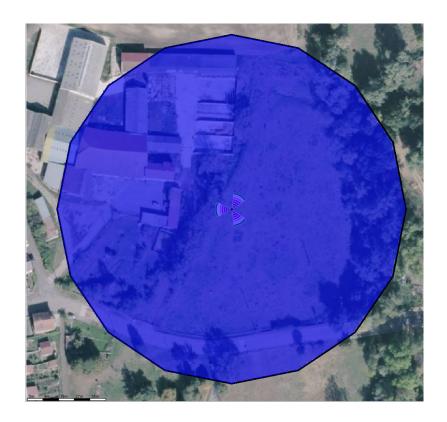
Fond de carte (photo aérienne), source : bing. Logiciel de simulation Cellerity, éditeur Orange Labs

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Il n'y a aucun établissement particulier dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.

Carte de simulation antenne à faisceaux orientables.

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé en intérieur pour les antennes à faisceaux orientables est compris entre 0 et 1 V/m.



Fond de carte (photo aérienne), source : bing. Logiciel de simulation Cellerity, éditeur Orange Labs

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Il n'y a aucun établissement particulier dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.

Conclusion

L'exposition maximale simulée à 1,5 m de hauteur pour le projet d'implantation de l'installation située 2 rue de Sully est comprise Entre 1 et 2 V/m, pour les antennes à faisceau fixe et Entre 0 et 1 V/m, pour les antennes à faisceaux orientables.